



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Myanmar
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Suivi et évaluation	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Myanmar (2018-2022)	13



I. Considérations générales

1. Le Myanmar, qui fait partie de la catégorie des pays les moins avancés à revenu intermédiaire (tranche inférieure), continue de vivre des transitions multiples : il est passé d'une situation de conflit à la paix, d'un régime militaire/autocratique à un gouvernement civil démocratique et d'une économie largement fermée à une économie de marché¹. Ces transitions ont lieu dans un contexte de développement complexe : dans les zones rurales, de grandes poches de pauvreté contrastent avec le développement accéléré constaté dans les centres urbains, le conflit armé perdure dans certaines parties du pays et les catastrophes naturelles, fréquentes, constituent un risque croissant.

2. Le contexte de développement du Myanmar met en exergue les liens entre la paix, la gouvernance, l'environnement et le développement durable. L'instauration d'une paix durable et l'émergence d'une union fondée sur les principes de la démocratie et du fédéralisme exigeront un processus continu de dialogue politique permettant une future réforme de la Constitution. Cela demandera le déploiement d'efforts de renforcement de la confiance sur le long terme pour surmonter les divergences fondamentales des parties sur les relations entre le centre et la périphérie, en particulier en ce qui concerne l'identité nationale, la citoyenneté et le contrôle des ressources naturelles. Le programme de pays du PNUD appuiera la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable dans ce contexte de réponse aux défis posés par les multiples transitions.

3. Le processus de paix se heurte à des difficultés à l'heure de garantir une approche inclusive et flexible satisfaisant toutes les parties participant au dialogue national et le Comité de contrôle du cessez-le-feu rencontre des difficultés pour remplir son mandat consistant à veiller au respect de l'Accord de cessez-le-feu national de 2015². À cet égard, il sera important d'encourager la participation d'un large éventail de parties prenantes au processus de pays, y compris la société civile, les jeunes et les femmes (qui ont été sous-représentés dans le processus de paix)³.

4. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à renforcer les institutions démocratiques du pays en promouvant le principe de responsabilité et la transparence et en améliorant les capacités de fourniture de services, de planification de politiques intégrées, de coordination et d'analyse⁴. Le Parlement national et les administrations et parlements des États/régions ne sont en place que depuis 2011 et déploient activement des efforts de renforcement des capacités et des institutions. Malgré un premier recensement de la population en 30 ans et d'autres enquêtes⁵, la capacité globale du système statistique national reste faible, ce qui entraîne un déficit de données fiables et ventilées à l'heure d'élaborer des politiques et de cibler des services⁶.

¹ Équipe de pays des Nations Unies au Myanmar, analyse de situation pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022.

² International Crisis Group, *Myanmar's Peace Process: Getting to a Political Dialogue*, Crisis Group Asia Briefing n° 149, octobre 2016.

³ Alliance for Gender Inclusion in the Peace Process, *Moving from Discrimination to Inclusion: Gender Perspectives on the Political Dialogue Themes*, février 2017.

⁴ Phillip Rawkins et Frederick Rawski, *Mid-Term Evaluation : Democratic Governance and Rule of Law Portfolio*, décembre 2016.

⁵ Enquête sur les conditions de vie des ménages, Enquête sur la population active, Enquête sur la situation démographique et sanitaire du Myanmar.

⁶ Données de l'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale : <http://datatopics.worldbank.org/statisticalcapacity/SCIdashboard.aspx> (disponible en anglais uniquement).

5. Le secteur de la justice est confronté à des défis en termes de capacités institutionnelles et se concentre sur la réforme de la justice, le renforcement de l'état de droit et l'amélioration de l'accès à la justice pour tous. Le pays a ratifié plusieurs conventions internationales relatives aux droits fondamentaux, notamment au sujet des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des victimes de la traite. Une Commission nationale des droits de l'homme a été instaurée, mais ses capacités ne sont pas suffisantes. Par ailleurs, il y a lieu d'encourager la ratification de conventions supplémentaires et l'application des recommandations des examens périodiques universels⁷. Les femmes sont toujours sous-représentées dans les institutions de gouvernance des trois branches du Gouvernement, en particulier aux postes de direction, et elles ne représentent que 84 des plus de 17 000 administrateurs de quartier dans les villages⁸.

6. La situation de l'État Rakhine est complexe et le Gouvernement a instauré en septembre 2016 une Commission consultative présidée par l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan. Cette Commission est chargée de trouver des solutions pérennes aux problèmes complexes et délicats de l'État Rakhine, conformément aux normes internationales établies, contribuant ainsi à améliorer les vies des membres de toutes les communautés de l'État Rakhine. La Commission a récemment publié son rapport final et le Gouvernement a annoncé la création d'un comité de 15 personnes présidé par le Ministre des affaires sociales, des secours et de la réinstallation chargé de fournir des suggestions sur la façon de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative.

7. Le Myanmar se classe à la 145^e place sur 187 pays dans le classement de l'indice de développement humain (IDH)⁹. Si la croissance économique reste forte, l'augmentation récente des investissements étrangers se concentre dans les industries extractives, qui présentent un potentiel de création d'emplois limité et mettent en danger l'environnement sur le long terme. Les disparités et inégalités régionales persistent ; environ 25 % des habitants du pays sont considérés comme pauvres et la plupart d'entre eux vivent dans des zones rurales, même si la pauvreté et les inégalités urbaines augmentent du fait de l'exode rural croissant¹⁰. Les catastrophes naturelles constituent l'une des principales causes pour lesquelles des personnes retombent dans la pauvreté¹¹. Les femmes restent à la traîne des hommes du point de vue du taux d'activité et de l'inclusion financière¹². Le Gouvernement est déterminé à renforcer sa collecte de données et sa capacité d'analyse afin d'élaborer des politiques de croissance économique inclusive, en particulier au vu des possibilités de dividendes démographiques offertes par la forte population jeune.

8. La gestion efficace des ressources naturelles du pays est essentielle pour conserver une assise solide pour la croissance durable et occupe une place centrale dans les discussions sur la paix et le fédéralisme, étant donné qu'une grande partie des richesses minérales du pays se situe dans les zones touchées par le conflit. Cependant, la déforestation, l'exploitation minière à grande échelle et l'augmentation de l'urbanisation menacent la durabilité de cette assise¹³. Pour améliorer la bonne gestion de l'environnement, il sera nécessaire d'intégrer les considérations liées à

⁷ Équipe de pays des Nations Unies, *Situation Analysis for UNDAF 2018-2022*.

⁸ Banque asiatique de développement, FNUAP, ONU-Femmes, PNUD, *Gender Equality and Women's Rights in Myanmar: A Situation Analysis*, 2016.

⁹ PNUD, Rapport sur le développement humain 2016 intitulé « *Le développement humain pour tous* », New York, 2017.

¹⁰ Banque mondiale, *Myanmar: A Systematic Country Diagnostic*, 2014.

¹¹ PNUD, Stephan Schmitt-Degenhardt, *A Regional Perspective on Poverty in Myanmar*, août 2013.

¹² Banque asiatique de développement, *Gender Equality and Women's Rights in Myanmar*, 2016 et base de données sur l'accès aux services financiers de la Banque mondiale.

¹³ Programme national d'adaptation aux changements climatiques du Myanmar, 2012.

l'environnement, aux moyens de subsistance et aux risques de conflit dans la planification du développement sectoriel ; d'améliorer les capacités de réglementation et de contrôle de l'environnement ; de dégager les ressources nécessaires pour la gestion de l'environnement et d'adopter des mécanismes pour renforcer la participation du public¹⁴.

9. Une grande partie de la population et des activités économiques du pays se concentrent dans les zones côtières exposées à des risques de catastrophe et dans des zones arides du centre du pays, qui présentent un niveau élevé de pauvreté et une faible capacité de réaction¹⁵. Si les tremblements de terre font courir de nouveaux risques au vu de la croissance de l'urbanisation, le niveau de préparation du pays reste très faible. Les femmes et les enfants des ménages dirigés par une femme sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et les femmes sont bien plus susceptibles de mourir des suites d'une catastrophe naturelle¹⁶.

10. Selon la théorie du changement, le maintien d'une paix durable requerra des efforts visant à mettre sur pied des institutions nationales et infranationales efficaces afin de répondre aux besoins immédiats de toutes les communautés du Myanmar, à bâtir la confiance nécessaire pour sous-tendre un éventuel règlement politique aidant à résoudre des décennies de conflit et à préparer les institutions à une accélération de la décentralisation conforme à un éventuel règlement politique. Ce faisant, les mécanismes de gouvernance doivent atténuer les risques de conflit posés par les inégalités, l'exclusion et la vulnérabilité liées aux changements climatiques, aux risques de catastrophe et à la gestion des ressources naturelles.

11. Avec l'appui des Nations Unies et de partenaires bilatéraux, le PNUD s'est déjà imposé comme un partenaire clef pour le renforcement des fonctions gouvernementales essentielles à travers : le renforcement des capacités dans le but de soutenir le changement par la mise en place de plans politiques et stratégiques (parlements nationaux et infranationaux, Cour suprême), le soutien des réformes intersectorielles de la fonction publique et le renforcement de la capacité de coordination intergouvernementale (secteur de la justice, réforme de la fonction publique, réduction des risques de catastrophe, planification nationale)¹⁷. Le PNUD a contribué à l'élaboration de politiques nationales sur l'environnement, la gestion des catastrophes, la réduction des risques de catastrophe et l'inclusion financière (octroyant un accès aux services financiers à plus de 124 000 personnes supplémentaires, dont 82 % de femmes), a amorcé un soutien à la planification du développement infranational à travers la toute première initiative de cartographie de la situation de la gouvernance locale à travers le pays et a soutenu 50 000 ménages de la zone centrale aride du Myanmar en fournissant aux agriculteurs des informations et des stratégies d'adaptation relatives aux risques climatiques et aux risques de catastrophe¹⁸. Le PNUD a renforcé les capacités nationales du Myanmar en matière de recherche, d'analyse et de production de données de qualité, y compris la préparation d'états des lieux et d'études sur la disponibilité des données destinés à la réalisation des objectifs de développement durable¹⁹.

¹⁴ PNUD au Myanmar, *Needs Assessment for Effective Implementation of the Environmental Conservation Law in Myanmar*, 2016.

¹⁵ Équipe de pays des Nations Unies au Myanmar, *Situation Analysis for UNDAF 2018-2022*.

¹⁶ <http://www.unep.org/asiapacific/against-all-odds-rural-women-myanmar-cope-natural-disasters-and-climate-change>.

¹⁷ Voir Phillip Rawkins et Frederick Rawski, *Mid-Term Evaluation: Democratic Governance and Rule of Law Portfolio – Final Report*, décembre 2016 et Nicolas Garrigue, *et al.*, *Independent Outcome Evaluation: UNDP Local Governance Programme 2013-2016*, février 2017.

¹⁸ *Independent Mid-Term Evaluation: Myanmar Country Programme Action Plan 2013-2017*, septembre 2015.

¹⁹ Ibid.

12. Dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD s'est fait son propre créneau en dirigeant l'élaboration du tout premier PNUAD pour le Myanmar, en coprésidant les groupes de travail sectoriels sur la réforme de l'administration publique et la réduction des risques de catastrophe et en dirigeant et en coordonnant les efforts des Nations Unies en matière de coordination des donateurs et d'efficacité du développement.

13. À l'avenir, l'avantage comparatif du PNUD résidera dans les partenariats, l'accès et la confiance développés à ce jour pour faire avancer les réformes axées sur les fonctions gouvernementales clefs en tant qu'éléments essentiels du renforcement de l'efficacité, de la réactivité et de la cohérence intersectorielle du Gouvernement. Les évaluations à mi-parcours de la gouvernance locale et des programmes relatifs à la gouvernance démocratique et à l'état de droit ont identifié les atouts du PNUD comme étant les suivants : sa présence intersectorielle dans toutes les branches du Gouvernement ; le déploiement de personnel en poste au sein des institutions nationales essentielles ; l'appui politique de haut niveau pour plusieurs des principaux domaines d'intervention du programme de pays et une présence au niveau des États/régions permettant une mobilisation plus inclusive des États et des communautés, avec la possibilité de lier des activités à l'élaboration de politiques au niveau national.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le programme de pays a tiré parti de plusieurs séries de consultations avec le Gouvernement, les partenaires de développement et la société civile et est conforme au plan stratégique du PNUD 2018-2021, au PNUAD 2018-2022 et aux priorités nationales relatives aux objectifs de développement durable suivantes²⁰ : a) l'amélioration de l'accès à la paix et à la justice, le renforcement des institutions et la lutte contre la corruption ; b) la lutte contre les changements climatiques et le renforcement de la résilience face aux catastrophes ; c) la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'autonomisation des populations, l'augmentation de l'emploi des femmes et de l'inclusion financière ; et d) l'harmonisation des besoins et priorités nationaux par le biais d'une amélioration des statistiques²¹.

15. Le PNUD accroîtra son appui en matière de renforcement des capacités, qui avait vu le jour sous le programme précédent, en passant à une élaboration de programmes plus intégrés et à un soutien plus intégré des initiatives menées à l'échelle des Nations Unies afin de mieux tenir compte des liens entre la consolidation de la paix et la cohésion sociale, la gouvernance, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la résilience, l'urbanisation et la croissance équilibrée et inclusive. Conformément au principe qui consiste à ne laisser personne pour compte, le nouveau programme mettra l'accent sur le renforcement de la capacité des interlocuteurs nationaux à répondre aux besoins des personnes vulnérables, à savoir les personnes exposées à des risques de conflit ou d'actes de violence ou à des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes et les personnes marginalisées par l'absence de perspectives économiques adéquates et des carences en matière de fourniture de services publics.

²⁰ Telles que présentées à l'occasion des consultations tenues entre le Gouvernement et le PNUD le 6 avril 2017.

²¹ Voir également *Economic Policy of the Union of Myanmar* (2016), qui donne la priorité à la réalisation de la paix, de la réconciliation nationale et d'une Union démocratique fédérale, à un développement équilibré entre les États/régions et au renforcement du capital humain, de la formation professionnelle et des processus de développement participatif.

16. Le PNUD mènera davantage d'actions locales de développement du niveau infranational dans les régions où son soutien est de plus en plus sollicité. Les zones cibles seront déterminées par des critères tels que les niveaux de pauvreté, les inégalités, la vulnérabilité climatique et d'autres facteurs relatifs à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État. Le PNUD utilisera son réseau de bureaux extérieurs afin d'appuyer l'augmentation du nombre de programmes infranationaux élaborés et, le cas échéant, fournira un appui programmatique et opérationnel aux autres organismes des Nations Unies, en particulier dans les contextes d'après conflit ou d'après catastrophe afin d'aider les communautés à récupérer leurs moyens de subsistance.

17. Le PNUD sera essentiellement consacré aux individus et aux communautés les plus défavorisés, y compris les populations urbaines et rurales pauvres, les minorités ethniques, les femmes et les enfants vivant dans les zones touchées par les conflits ou sujettes à des catastrophes naturelles et les ménages dirigés par une femme.

18. Le PNUD promouvra l'innovation à travers le programme de pays et forgera des partenariats avec le secteur privé afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de la réduction des risques de catastrophe. Le PNUD fournira également une plateforme pour la coopération Sud-Sud (avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les pays voisins) et pour la coopération avec les communautés de la diaspora du Myanmar.

Paix et gouvernance : pérennisation de la paix grâce à une réconciliation nationale et instauration d'un État démocratique efficace

19. Le PNUD soutiendra le processus de paix et le dispositif de paix officiel en apportant un appui technique au Comité de contrôle du cessez-le-feu avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds commun pour la paix multidonateurs. Le PNUD intégrera également la consolidation de la paix et des approches tenant compte des risques de conflit dans le programme de pays en renforçant les capacités des ministères, des parlements des États/régions, des institutions judiciaires et des communautés à adopter des approches tenant compte des risques de conflit fondées sur les principes de la cohésion sociale, l'état de droit et l'accès à la justice, la planification des municipalités et des États/régions, la fourniture de services et la gestion des ressources naturelles. Le PNUD promouvra également une plus grande participation des femmes et des jeunes au processus de paix.

20. Le PNUD utilisera ses avantages comparatifs, c'est-à-dire la confiance et l'accès dont il dispose, pour renforcer les fonctions gouvernementales essentielles (objectif de développement durable n° 16) et la chaîne de décisions et d'actions nécessaires à l'établissement de politiques en renforçant les capacités visant à améliorer la cohérence entre les processus de formulation de politiques et d'élaboration de textes législatifs aux niveaux national et infranational. Le PNUD contribuera à renforcer les capacités des institutions partenaires clefs (Bureau du Procureur général, Conseil de la fonction publique du Myanmar, Ministère de la planification et des finances, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires sociales, des secours et de la réinstallation) afin de planifier et de mettre en œuvre des politiques plus intégrées. Les travaux du PNUD sur les mesures de sauvegarde environnementales et sociales et la réduction des risques de catastrophe, entre autres, fourniront des points d'entrée pour travailler à l'amélioration de la planification de politiques intersectorielles dans les différents secteurs/différentes branches du Gouvernement. En vue d'améliorer la capacité de la fonction publique à améliorer l'élaboration des politiques et la cohérence des résultats en matière de

développement, le PNUD appuiera le Plan d'action stratégique pour une réforme de la fonction publique du Myanmar, qui promeut la méritocratie, l'intégrité et le renforcement de la gestion des ressources humaines. Si demandé lui en est faite, le PNUD sera à nouveau disposé à fournir un appui lors du processus électoral.

21. Eu égard au travail d'amélioration de la cohérence des politiques, le PNUD utilisera son rôle fédérateur et son réseau mondial pour améliorer les capacités nationales et infranationales d'intégration des objectifs de développement durable en faveur d'un développement plus intersectoriel tenant compte des risques de conflit, des risques de catastrophe, de la dimension hommes-femmes, y compris la coordination des donateurs, tant au niveau national qu'au niveau infranational. Les liens horizontaux entre les organes exécutifs et législatifs seront renforcés, tout comme ceux avec la société civile, en vue d'élaborer des politiques et des services plus ciblés. Les liens verticaux seront renforcés par la création d'un modèle de planification et de budgétisation participatif et inclusif calculé sur la base d'une formule présentant une meilleure harmonisation entre les différents niveaux (municipalités, États/régions, pays). Avec l'appui de donateurs, dont les gouvernements de la Suisse et du Royaume-Uni, le PNUD fera passer de deux à quinze le nombre de municipalités de l'État de Mon et de la région de Bago bénéficiant de ces modèles et promouvra les liens entre les zones urbaines et rurales afin d'y garantir un développement plus équilibré. Ces initiatives fourniront un ancrage aux approches de développement local permettant d'agir de façon plus intégrée en ce qui concerne les efforts de développement et de consolidation de la paix des autres organismes des Nations Unies. Le PNUD coordonnera ce travail en collaboration avec d'autres partenaires (par exemple, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale) et encouragera les partenariats Sud-Sud au sein de la région en vue de fournir des expériences et leçons pertinentes en matière d'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales.

22. Dans le but d'améliorer le contrôle et l'application du principe de responsabilité, le PNUD initiera une programmation visant à favoriser l'inclusion de mesures de lutte contre la corruption dans les réformes de l'administration publique. Le PNUD, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aidera la Commission de lutte contre la corruption et les institutions municipales à renforcer l'intégrité et l'application du principe de responsabilité, y compris en mettant au point des approches innovantes telles que la technologie mobile pour recueillir des avis sur la qualité et l'intégrité de la fourniture de services.

23. Le PNUD continuera à renforcer les capacités institutionnelles du Parlement national à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles en matière d'élaboration de lois, de contrôle et de représentation à travers l'amélioration des capacités des commissions de contrôle parlementaires (en particulier en ce qui concerne la lutte contre la corruption, les droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable) en menant des enquêtes publiques et en mobilisant les parties prenantes et le public. Le PNUD renforcera la capacité administrative du Parlement à mener une gestion stratégique du changement et à élargir l'appui en matière de renforcement des capacités qu'il fournit aux organes législatifs infranationaux dans tous les États/régions afin de mieux gérer les programmes législatifs, de mener des enquêtes, d'assurer un contrôle de supervision et de dialoguer avec les électeurs locaux et la société civile. Le PNUD, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), veillera à accroître la participation des femmes dans les parlements et institutions de gouvernance (objectif de développement durable n° 5).

24. Le PNUD continuera à fournir un appui technique et consultatif à la Cour suprême et au Bureau du Procureur général en vue d'améliorer la fourniture de services judiciaires fondés sur les principes de l'intégrité professionnelle, de la non-discrimination et du droit à un procès équitable. Le PNUD appuiera également d'autres agences qui exercent une autorité quasi judiciaire afin d'intégrer les principes du respect de la légalité dans les prises de décisions législatives. Le PNUD, en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement, renforcera la coordination entre les agences du secteur de la justice afin d'améliorer l'accès à la justice et d'étendre les actions de sensibilisation et de formation aux droits juridiques à la société civile et aux conseillers juridiques par le biais de centres de l'état de droit mis sur pied par le PNUD. Le PNUD commencera à appuyer le renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme, du Bureau du Procureur général et de la société civile afin d'améliorer la capacité du Myanmar à coordonner et à contrôler les problèmes liés aux droits de l'homme, à établir des rapports à ce sujet et à effectuer un suivi sur les recommandations des examens périodiques universels. Le PNUD, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population, favorisera l'accès à la justice, en mettant l'accent sur l'appui aux dispositifs d'aide judiciaire pour les femmes et les personnes vulnérables.

Planète et prospérité : promotion d'un développement durable, résilient et partagé et de la gestion de l'environnement

25. Eu égard à ses travaux sur la planification intégrée, la cohérence des politiques et l'intégration des objectifs de développement durable, le PNUD promouvra une coordination et un financement plus stratégiques des initiatives relatives à l'environnement (objectifs de développement durable n^{os} 13, 14, 15 et 16), en vue d'optimiser les dépenses, en renforçant les capacités du Ministère de la planification et des finances et des autorités des États/régions à veiller à ce que les risques liés au climat, aux catastrophes et à l'environnement soient pris en compte dans la planification et la budgétisation des projets gouvernementaux des différents ministères. Le PNUD continuera à soutenir le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan directeur de politique nationale de l'environnement et dans l'intégration des considérations environnementales dans l'ensemble des services gouvernementaux. Le PNUD aidera le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et la Commission parlementaire chargée de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement à réexaminer les politiques et lois pertinentes en vue de renforcer la protection de l'environnement et de promouvoir une économie verte, y compris la production, la consommation et l'utilisation durables des ressources énergétiques (objectifs de développement durable n^{os} 7, 11, 12 et 13).

26. Un soutien technique sera fourni au Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et aux autorités des États/régions pour évaluer les conséquences économiques, sociales et environnementales de certaines industries extractives. Cela inclura l'établissement de liens avec le secteur privé pour influencer la mise en place de pratiques durables, l'amélioration de l'accès à la justice pour traiter tous griefs, l'appui à la participation citoyenne dans la surveillance de la conformité avec les normes environnementales et la promotion de mécanismes financiers innovants tels que des paiements pour les services écosystémiques pour inciter les communautés locales à protéger l'environnement.

27. Le PNUD appuiera les stratégies et mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets conformes à la contribution prévue déterminée au niveau national au titre des accords internationaux sur le climat.

28. Avec l'appui du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) et du Fonds vert pour le climat, le PNUD soutiendra, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la mise en œuvre de la Stratégie REDD+ nationale du Myanmar (2016-2020) afin de réduire le déboisement et la dégradation des forêts au travers de changements en profondeur dans l'utilisation des terres et la gestion des forêts (objectif de développement durable n° 13). Le PNUD adoptera des approches innovantes de renforcement des mécanismes gouvernementaux afin d'avoir accès au financement de mesures environnementales et climatiques et à le gérer et cherchera des synergies entre les investissements publics et privés, y compris pour le développement de l'énergie durable. Le PNUD développera les approches écosystémiques reposant sur la collectivité afin de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des communautés vulnérables et soutiendra des approches innovantes visant à fournir en temps utiles des informations de qualité sur les risques climatiques et à aider les agriculteurs à diversifier leurs moyens de subsistance (en particulier les femmes chefs de ménage) dans la zone aride du Myanmar.

29. S'inspirant des initiatives communautaires de réduction des risques de catastrophe mises en œuvre en 2008 après le cyclone Nargis et de leur soutien au développement du Plan d'action du Myanmar pour la réduction des risques de catastrophe mené sous l'égide du Ministère des affaires sociales, des secours et de la réinstallation, le PNUD contribuera à mettre en place des mécanismes associant le Plan d'action du Myanmar pour la réduction des risques de catastrophe au Comité national de gestion des catastrophes de sorte à optimiser la coordination et les effets des initiatives de réduction des risques des différents ministères. Le PNUD contribuera également à la préparation de rapports d'activités nationaux au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (objectifs de développement durable n°s 13 et 16). Le PNUD continuera à soutenir l'amélioration et le renforcement de l'utilisation de la base de données du Myanmar sur les dégâts et pertes engendrés par des catastrophes et accroîtra l'appui qu'il apporte à la collecte de données relatives aux dégâts et aux pertes et à la production de cartographies et d'évaluations des vulnérabilités afin de détecter les risques climatiques et les risques de catastrophe et de contribuer à améliorer les systèmes de prévision des inondations et des phénomènes météorologiques et les systèmes d'alerte rapide.

30. Le PNUD soutiendra des initiatives de renforcement de la gestion des zones protégées visées (par exemple, le lac Inle, dans l'État de Shan) et de conservation des écosystèmes et des espèces sauvages (par exemple, dans l'État de Kachin et la région de Tanintharyi). Le PNUD s'emploiera à promouvoir la gestion et la conservation des ressources naturelles à l'échelon local, l'utilisation intégrée des terres et la gestion participative des zones protégées. Le PNUD promouvra l'innovation, par exemple avec une approche « des crêtes aux récifs » qui relie la gestion des ressources terrestres, côtières et marines de la région de Tanintharyi.

31. Le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'Organisation internationale du Travail, contribuera à promouvoir une croissance économique plus inclusive en améliorant la cohérence et la coordination des politiques au sein du Gouvernement du point de vue de l'élaboration de politiques économiques. Le PNUD appuiera les unités chargées des politiques dans trois ministères pilotes (dont le Ministère de la planification et des finances) afin d'élaborer des politiques fondées sur les faits en faveur d'une croissance inclusive et de la création d'emplois. Le PNUD renforcera également les capacités des autorités des États/régions à mettre en place un environnement encore plus favorable aux micro et petites entreprises. Il s'agira notamment de fournir une formation sur les questions

financières, un soutien au développement des entreprises et un accès aux marchés. Le PNUD, en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, élargira sa collaboration en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Feuille de route d'inclusion financière du Gouvernement, qui renforcera le cadre politique et réglementaire dont dépendent les prestataires de services financiers, renforcera les capacités à fournir des services financiers et tirera parti des nouvelles technologies afin de faciliter la croissance et l'adoption des services financiers numériques en faveur des femmes et des jeunes.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, au niveau du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité au regard du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

33. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. Des modalités d'exécution seront déterminées (exécution nationale, directe ou par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales ou d'organismes des Nations Unies) de sorte à optimiser la vitesse, l'efficacité et l'efficience des contributions du PNUD aux résultats de développement.

34. Le succès du programme de pays dépendra de la gestion de plusieurs risques. Premièrement, la stagnation du processus de paix ou des réformes démocratiques risque de diminuer le nombre de possibilités d'élaboration de programmes liés à la justice, aux droits de l'homme, à la gouvernance infranationale et à la consolidation de la paix. Dans le but d'atténuer ce risque, le PNUD aura davantage recours à son rôle fédérateur afin d'appuyer les efforts déployés à l'échelle des Nations Unies pour mobiliser des partenaires au niveau national sur la nécessité d'accomplir des progrès durables en matière de réforme, tout en élargissant ses efforts au niveau infranational afin de promouvoir des processus de développement inclusif et des mesures de confiance, y compris une meilleure coordination des donateurs.

35. Deuxièmement, en étendant ses activités liées à la consolidation de la paix, le PNUD risque davantage d'être impliqué dans une programmation politiquement sensible, ce qui l'obligera à conserver son impartialité avec toutes les parties prenantes. Ce faisant, le PNUD appuiera la facilitation du dialogue en faveur de la cohésion sociale et du renforcement de la confiance entre les parties au conflit, les décideurs politiques et la société civile. Le PNUD veillera à intégrer dans sa programmation une application plus uniforme des approches fondées sur les droits de l'homme, afin de garantir la participation de toutes les parties prenantes et d'assurer un soutien à ces dernières.

36. Troisièmement, l'imprévisibilité du financement des ressources ordinaires et le nombre relativement important d'aides au développement fournies au Myanmar pourraient poser des problèmes à l'heure de mobiliser les ressources nécessaires pour le programme. Le PNUD continuera de recevoir l'appui de partenaires bilatéraux existants et forgera de nouveaux partenariats avec des partenaires non traditionnels,

le secteur privé et des fonds multidonateurs et verticaux. Le PNUD envisagera la possibilité d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre des programmes financés par des prêts accordés par des institutions financières internationales aux niveaux national et infranational. Pour ce faire, le PNUD renforce ses partenariats et ses capacités d'innovation, y compris avec le secteur privé, en investissant dans l'augmentation de ses ressources en personnel. L'importance croissante accordée à une programmation plus intégrée contribuera à mettre en exergue les atouts du PNUD. Le PNUD procédera à un exercice d'établissement de l'importance et de la priorité des programmes dès le début du nouveau cycle de programmation en vue de parer à toute éventualité des différents scénarios de financement.

37. Afin d'être plus à même d'assurer une programmation élargie et un appui du système des Nations Unies plus coordonné aux niveaux infranationaux, le PNUD renforce l'effectif de ses bureaux extérieurs, mettra en place des équipes interdisciplinaires et renforcera les capacités de son personnel en matière de programmation intégrée, tout en gardant une flexibilité de programmation et d'ordre opérationnel afin de saisir toute nouvelle possibilité qui se présente. Des investissements supplémentaires seront réalisés afin de renforcer les capacités de l'effectif national au travers d'initiatives innovantes de mentorat.

IV. Suivi et évaluation

38. Le PNUD veillera à ce que des cadres de suivi et d'évaluation des projets soient harmonisés avec les priorités du programme, notamment le renforcement des capacités des partenaires d'exécution en matière de collecte et d'utilisation de données. L'accent sera mis sur la ventilation des données pour le suivi des conséquences sur les groupes cibles et le bureau de pays veillera à l'utilisation systématique du marqueur politique égalité homme-femme du PNUD pour le contrôle des dépenses et l'amélioration de la planification et de la prise de décisions tenant compte de la problématique hommes-femmes. Au niveau infranational, les bureaux extérieurs du PNUD suivront les activités menées sur le terrain et fourniront une assurance de la qualité, conformément au cadre des résultats. S'il y a lieu, les indicateurs seront révisés pour assurer la cohérence avec le plan stratégique du PNUD 2018-2021.

39. Le PNUD, en collaboration avec le Ministère de la planification et des finances et de l'Organisation centrale de la statistique, soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique visant à améliorer la qualité des données et renforcera la capacité des autorités nationales et infranationales à produire et à utiliser les données pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur les faits et le contrôle de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le PNUD dirigera les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies pour intégrer les objectifs de développement durable dans le processus de planification et de budgétisation du Myanmar aux niveaux national et infranational.

40. Des notes d'orientation, des documents d'analyse et des rapports périodiques axés sur les objectifs de développement durable et les thèmes liés au développement humain seront produits dans le cadre d'un programme de recherche pluriannuel afin de faciliter l'élaboration de programmes fondés sur des faits et d'appuyer l'engagement à l'échelle des Nations Unies. Le programme de recherche portera également sur les questions suivantes : l'analyse des disparités entre les sexes et leurs rapports avec les changements climatiques, les industries extractives et les handicaps, l'analyse des processus d'élaboration de politiques et la planification/budgétisation/surveillance dans le cadre des objectifs de développement durable.

41. Afin d'augmenter la transparence, la visibilité et les conséquences de ses interventions, le PNUD redoublera d'efforts pour communiquer ses résultats en matière de développement aux parties prenantes, bénéficiaires et partenaires au travers de récits élaborés à partir d'événements réels et fictifs, en recourant à des supports et à des outils des médias sociaux novateurs et conviviaux pour atteindre un public diversifié.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Myanmar (2018-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Augmenter l'accès à la paix et à la justice, la gouvernance des entreprises, le développement de compétences en matière de gestion et d'encadrement, le renforcement institutionnel et la lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin

RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD²² FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Les habitants du Myanmar vivent dans une société plus pacifique et plus inclusive gouvernée par des institutions plus démocratiques et plus responsables et bénéficient d'un renforcement des droits de l'homme et de la protection de l'état de droit.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Proportion de sièges occupés par des femmes : a) au Parlement national ; et b) dans les administrations locales Niveau de référence : Parlement national : 9,7 % ; administrations locales : 9,5 % (2016) Niveau cible : à déterminer	Commission électorale de l'Union	Produit 1.1 : Les institutions publiques sont efficaces et capables d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et systèmes fondés sur des faits qui répondent aux besoins de la population Indicateur 1.1.1 : Nombre de plans de développement gouvernementaux, aux niveaux national et infranational, y compris dans les municipalités, formulés avec le soutien du PNUD, basés sur les principes suivants du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : utilisation des données, participation inclusive et coordination intersectorielle	Bureau du Président/du Vice-Président Parlements national/régionaux Greffes de la Cour suprême de l'Union du Myanmar Ministères au niveau de l'Union du Myanmar : – Ministère de l'intérieur – Ministère des affaires frontalières – Bureau du Conseiller de l'État	Ressources ordinaires : 20 788 500 Autres ressources : 60 345 000
Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants	Base de données du Programme de collecte de données sur les conflits	Niveau de référence (2017) : Union – 0/0 Région/État – 0/1 Municipalité – 0/0		

²² Tous les termes du PNUAD sont en cours de discussion et doivent être approuvés par le Gouvernement.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Niveau de référence : 0,16 (2014) Niveau cible : à déterminer	d'Uppsala et de l'Institut de recherche pour la paix d'Oslo	Niveau cible : Union – 1 Région/État – 4 Municipalité – 64 Source : Rapports de projets Indicateur 1.1.2 : Nombre d'administratrices de quartier dans des villages Niveau de référence (2017) : 88 Niveau cible : 500 Source : Direction de l'Administration générale, 2021 Niveau de référence (2017) : 0 Indicateur 1.1.3 : Adoption par le Gouvernement d'une allocation calculée sur la base d'une formule pour la planification participative du développement local Niveau de référence (2017) : Une telle formule n'existe pas Niveau cible : Mécanisme d'allocation calculée sur la base d'une formule opérationnel d'ici à 2020 Source : Rapports de projets Indicateur 1.1.4 : Nombre de municipalités utilisant un mécanisme d'allocation calculée sur la base d'une formule dans le cadre de la planification participative Niveau de référence (2017) : 2 Niveau cible : 15 Source : Rapports de projets Indicateur 1.1.5 : Nombre de projets de loi gouvernementaux conformes aux processus politiques gouvernementaux mis en place Niveau de référence (2017) : 0	– Ministère de l'information – Ministère de la planification et des finances – Ministère des affaires sociales, des secours et de la réinstallation – Ministère des affaires ethniques Bureau du Procureur général de l'Union du Myanmar Conseil de la fonction publique du Myanmar Commission de lutte contre la corruption Centre pour la réconciliation nationale et la paix Source : Direction de l'Administration générale Administrations des États/régions Administrations municipales Comité national des droits de l'homme Myanmar Comité mixte de suivi	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Niveau cible : 75 %		
		Source : Mémoire explicatif		
		Indicateur 1.1.6 : Nombre de cibles opérationnelles liées à des objectifs de la Stratégie nationale de développement de la statistique mise en œuvre avec le soutien du PNUD		
		Niveau de référence (2017) :		
		2 des cibles opérationnelles de ladite Stratégie		
		Niveau cible : 10		
		Source : Stratégie nationale de développement de la statistique		
		Indicateur 1.1.7 : Proportion de femmes (%) occupant des postes de directeur adjoint ou des postes de rang supérieur		
		Niveau de référence (2017) : 39 %		
		Niveau cible : 50 %		
		Source : Organisation centrale de la statistique		
		Indicateur 1.1.8 : Pourcentage d'hommes et de femmes fonctionnaires ayant été témoins de discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique sur le lieu de travail		
		Niveau de référence (2016) : discrimination fondée sur le sexe : 17 % de femmes, 19 % d'hommes ; discrimination raciale : 15 % de femmes, 16 % d'hommes		
		Niveau cible : Discrimination fondée sur le sexe : 14 % de femmes, 15 % d'hommes ; discrimination raciale : 13 % de femmes, 13 % d'hommes		
		Source : Étude sur la perception des fonctionnaires menée par le Conseil de la fonction publique du Myanmar		
			Comité mixte de dialogue pour la paix de l'Union du Myanmar	
			Organisations ethniques armées	
			Forces de police du Myanmar	
			Groupe de la Banque mondiale	
			Organisations de la société civile	
			Organismes des Nations Unies	
			Union interparlementaire	
			Universités	
			Ordre des avocats	
			Centres de l'état de droit	
			Commission internationale de juristes	
			Cour fédérale australienne	
			Agences bilatérales	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Produit 1.2 : Les institutions nationales et infranationales sont capables d'élaborer des systèmes et procédures efficaces de réalisation de leurs fonctions de représentation et de contrôle Indicateur 1.2.1 : Systèmes de révision continue des règlements intérieurs en place (au niveau du pays ou des États/régions) Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : 7 au niveau du pays + 6 au niveau des États/régions Source : Mandats des structures/rapports des commissions Indicateur 1.2.2 : Pourcentage de recommandations incluses dans les rapports de commissions parlementaires acceptées par le Gouvernement (au niveau du pays et des États/régions) Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : 60 % Source : Rapports gouvernementaux Indicateur 1.2.3 : Nombre de propositions adoptées pour atténuer les risques de corruption Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : 10 Source : Communiqués de presse gouvernementaux, rapports de projets Indicateur 1.2.4 : Pourcentage d'hommes et de femmes fonctionnaires ayant le sentiment que le recrutement, les promotions et les mutations reposent sur des liens ou des pots-de-vin		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Niveau de référence (2016) : – 2 % des femmes et des hommes estiment que le recrutement repose sur des liens – 31 % des femmes et des hommes estiment que les promotions reposent sur les liens sociaux – 27 % des femmes et 28 % des hommes estiment que les mutations reposent sur des liens – 24 % des femmes et 27 % des hommes estiment que les promotions et les mutations reposent sur des pots-de-vin Niveau cible : – 20 % des femmes et des hommes estiment que le recrutement repose sur des liens – 25 % des femmes et des hommes estiment que les promotions reposent sur les liens sociaux – 14 % des femmes et 16 % des hommes estiment que les mutations reposent sur des liens – 15 % des femmes et des hommes estiment que les promotions et les mutations reposent sur des pots-de-vin Source : Étude sur la perception des fonctionnaires menée par le Conseil de la fonction publique du Myanmar Produit 1.3 : Les mécanismes, institutions et capacités sont renforcés en vue de pérenniser la paix et la cohésion sociale Indicateur 1.3.1 : Nombre de violations d'accords de cessez-le-feu nationaux traitées efficacement selon des critères déterminés (critères à définir) Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : 50 Source : Rapport du Comité de contrôle du cessez-le-feu		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 1.3.2 : Pourcentage de représentants du Gouvernement formés qui se servent efficacement des connaissances et compétences qu'ils ont acquises en matière de cohésion sociale et de sensibilisation aux conflits lors des formations organisées dans le cadre de leur travail Niveau de référence (2017) : 0 % Niveau cible : 80 % Source : Rapports de projets Produit 1.4 : Les habitants ont un accès accru à des services judiciaires et à des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme réactifs, inclusifs et responsables, conformément à l'état de droit et aux normes internationales Indicateur 1.4.1 : Pourcentage de procès contrôlés par le PNUD conformes aux principes de procès équitable dans des domaines déterminés Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible : 25 % Source : Rapports de projets Indicateur 1.4.2 : Pourcentage de personnes interrogées dans des domaines déterminés qui décrivent les décisions du secteur de la justice et l'issue des procédures judiciaires comme étant justes, ventilé par sexe Niveau de référence (année) : 33 % Niveau cible : 50 % Source : Accès consolidé aux recherches judiciaires menées par le PNUD, des ONGs et des OSC nationales (semestriel)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 1.4.3 : Mesure dans laquelle la Commission nationale des droits de l’homme est capable de s’acquitter de ses obligations dans le domaine des droits de l’homme Niveau de référence (2017) : 1 – Insuffisamment Niveau cible : 3 – Partiellement Source : Index universel des droits de l’homme, HCDH Indicateur 1.4.4 : Nombre de formulaires de renseignement sur des affaires criminelles remplis par des institutions judiciaires qui contiennent des champs de données liés à la violence sexuelle et sexiste Niveau de référence (année) : 0 Niveau cible : 5 Source : Procureur, police et fiches de renseignements sur des affaires judiciaires		

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Accroître la résilience face aux catastrophes et prévenir les changements climatiques, promouvoir la reforestation, renforcer la préparation aux catastrophes et réduire les risques de catastrophe Création d'emplois, emploi productif, promotion du travail décent, augmentation de l'emploi des jeunes et des femmes, développement des PME et inclusion financière

RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2022, le Myanmar sera plus résilient aux risques climatiques et aux risques de catastrophe naturelle et assurera une gouvernance efficace de l'environnement et une utilisation durable des ressources naturelles.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	Annuaire statistique de l'Organisation centrale de la statistique/ Département des forêts	Produit 2.1 : Systèmes de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques visant à améliorer la résilience de la communauté	Ministères au niveau de l'Union du Myanmar : – Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'irrigation – Ministère des transports et des communications – Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement – Ministère du commerce – Ministère de la planification et des finances – Ministère des affaires sociales, des secours et de la réinstallation Banque centrale du Myanmar Banque économique du Myanmar Commission parlementaire de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Ressources ordinaires : 15 527 500 Autres ressources : 73 386 401
Niveau de référence : surface totale des zones forestières : 44 % (2015)		Indicateur 2.1.1 : Nombre de personnes vulnérables aux changements climatiques ayant accès à l'eau douce, à des pratiques agricoles et des méthodes d'élevage résilientes et à des informations relatives aux risques (ventilé par sexe)		
Domaine forestier permanent : 31 % de la surface terrestre totale (2015)	Données du Ministère de l'électricité et de l'énergie/Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement	Niveau de référence (2016) : 58 878 ayant accès à l'eau douce 0 ayant accès à des pratiques agricoles et des méthodes d'élevage résilientes 74 785 ayant accès à des informations relatives aux risques		
Niveau cible : taux annuel d'augmentation du domaine forestier permanent de 1,67 % entre 2016 et 2030) ; domaine forestier permanent représentant 40 % de la surface terrestre totale d'ici à 2030		Niveau cible : 100 000 personnes de plus ayant accès à l'eau douce (dont 50 % de femmes) 75 000 personnes de plus ayant accès à des pratiques agricoles et des méthodes d'élevage résilientes (dont 50 % de femmes) 250 000 personnes de plus ayant accès à des informations relatives aux risques (dont 50 % de femmes)		
Proportion d'énergie de la biomasse générée à partir de forêts naturelles (plan directeur énergétique 2015 du Myanmar)		Source : Rapports de projets, rapports adressés aux fonds verticaux		
Niveau de référence : 71,4 % (2002)		Indicateur 2.1.2 : Nombre de plans de développement et de plans sectoriels clefs nationaux et infranationaux qui portent spécifiquement sur la gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques		
Niveau cible : 45,8 % d'ici à 2030				

Niveau de référence (2017) : 1

Niveau cible : 5

Source : de développement et plans sectoriels clefs nationaux et infranationaux

Indicateur 2.1.3 : Nombre de cadres de réduction du risque de catastrophe qui intègrent la gestion du risque de catastrophe et des risques provoqués par le changement climatique, et qui répondent aux besoins particuliers des femmes et des autres groupes vulnérables

Niveau de référence (2017) : 3

Niveau cible : 6 (total cumulé – politique de gestion des catastrophes, cadre de reprise des activités après un sinistre, plan national de préparation aux risques de tremblements de terre)

Source : Cadres

Produit 2.2 :

Solutions élaborées aux niveaux national et infranational pour la gestion durable des ressources naturelles et des services écosystémiques en tant que plateforme pour un développement économique inclusif

Indicateur 2.2.1 : Nombre d'hectares de forêts et de zones protégées/réserves rajoutés/protégés avec l'appui du PNUD

Niveau de référence (2015) : 0

Niveau cible : 2,6 millions d'hectares protégés ; 304 500 hectares supplémentaires

Source : Rapport de projet, rapports gouvernementaux

Indicateur 2.2.2 : Nombre de plans de gestion des parcs élaborés avec l'appui du PNUD

Niveau de référence (2017) : 0

Niveau cible : 3

Source : Rapport de projet

Indicateur 2.2.3 : Nombre d'emplois et de moyens de subsistance générés grâce à la gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques, ventilé par sexe

Administrations d'États fédérés/administrations régionales

Institut de gestion des ressources naturelles

Institut de développement du Myanmar

Fédération de l'Union du Myanmar des chambres de commerce et d'industrie

Réseau local du Pacte mondial des Nations Unies

Organismes des Nations Unies

Institutions financières internationales

Centre du Myanmar pour des pratiques commerciales responsables

Forum du Myanmar pour des pratiques commerciales responsables

Alliance du Myanmar pour la transparence et la responsabilité

Universités

Organisations de la société civile

Agences bilatérales

Fonds vert pour le climat

Fonds pour l'environnement mondial

REDD+

Fonds pour l'adaptation

Niveau de référence (2017) : 0

Niveau cible : 100 000 (50 % de femmes)

Source : Rapport de projet

Indicateur 2.2.4 : Nombre de dispositifs permettant la consultation des parties prenantes à propos des ressources naturelles et de l'environnement

Niveau de référence (2017) : 1

Niveau cible : 4

Source : Rapports/comptes rendus des réunions des groupes de travail/dispositifs

Indicateur 2.2.5 : Nombre de municipalités/districts/états/régions/secteurs où des évaluations des risques environnementaux ont été menées et où des recommandations et solutions ont été apportées afin de renforcer les mesures de protection de l'environnement

Niveau de référence (année) : 0

Niveau cible : 5

Source : Rapports de projets

Produit 2.3 :

Politiques et programmes élaborés sur la base de données factuelles en vue de promouvoir une croissance économique inclusive et la création d'emplois destinés en particulier aux femmes et aux groupes vulnérables

Indicateur 2.3.1 : Nombre de politiques, de plans et de stratégies élaborés visant à promouvoir une croissance économique inclusive et la création d'emplois destinés, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables

Niveau de référence (2017) : 1

Niveau cible : 6

Source : Rapport de projet

Indicateur 2.3.2 : Nombre de femmes et de personnes vulnérables qui bénéficient d'une collaboration avec des entités du secteur privé aboutissant à leur autonomisation économique

Niveau de référence (2017) : 0

Niveau cible : 50 000

Source : Rapport de projet

Indicateur 2.3.3 : Nombre de femmes ayant accès à des services financiers améliorés

Niveau de référence (2017) : 150 000

Niveau cible : 300 000

Source : Rapport de projet

Indicateur 2.3.4 : Pourcentage de personnes vivant dans des zones sinistrées ou des zones sortant d'un conflit ayant recouvré leur emploi/leurs moyens de subsistance grâce aux interventions du PNUD

Niveau de référence (2017) : 0 %

Niveau cible : 30 %

Source : Rapport de projet
